

Accord de principe pour le financement par l'Etat du projet Bretagne Très Haut Débit.

« La pertinence et la force du projet breton reconnues »

Rennes, le 18 juillet 2014 - Le Premier Ministre a fait connaître par lettre du 15 Juillet son accord de principe pour le financement du projet de déploiement de l'internet à très haut débit présenté par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Le montant de subvention plafond accordé à la Bretagne est de 140 580 000 euros, pouvant être porté à 151 900 000 euros en cas de nécessité de renforcer les réseaux de collecte.

C'est une bonne nouvelle pour le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne qui rassemble 107 membres, le Conseil régional de Bretagne, les conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, les 11 communautés d'agglomération et 91 communautés de communes du territoire régional. Cette structure de coopération territoriale, a notamment pour mission, d'animer et de gérer le projet Bretagne Très Haut Débit, avec pour objectif de déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire régional à l'horizon 2030.

« La pertinence et la force du dossier breton sont ainsi reconnues une nouvelle fois au niveau national et permettront à la Bretagne, région pionnière dans le déploiement de la fibre optique, de garantir son accessibilité numérique dans le respect de ses équilibres et dynamismes territoriaux », déclare Jean Yves Le Drian, Président du Syndicat mixte.

Cette décision de l'Etat vient encourager l'engagement de toutes les collectivités sur un projet de dimension régionale et valider la cohérence du dossier avec les orientations du plan « France Très Haut Débit », soulignée le 17 Juillet par le Ministre de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique, Monsieur Arnaud Montebourg et par la Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, Madame Axelle Lemaire.

L'accord de principe du financement du projet Bretagne Très Haut Débit par l'Etat dans le cadre des Investissements d'avenir et du Fonds national pour la société numérique (FSN) et la participation financière de l'Union européenne, à travers Le Fonds européen de développement régional (FEDER), vont permettre l'atteinte des objectifs que se sont fixées les collectivités bretonnes porteuses du projet. Cela va notamment permettre la réalisation de la première phase du déploiement dont le montant est évalué à 600 000 000 d'euros. Les premiers travaux sont déjà engagés sur le territoire breton. ***« Les retombées seront directes et immédiates pour les entreprises et l'emploi dans notre région »*** rappelle le Président du Syndicat mixte.